



BUREAU POLITIQUE

265, boul. des Montagnais, C.P. 8000
Sept-Îles QC G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327
Fax. : 418 962-0937

361

DD2.1.1

Projet d'augmentation de la capacité
d'entreposage des résidus miniers et des
stériles à la mine de fer du lac Bloom

6211-08-019

Uashat mak Mani-utenam, 9 novembre, 2020

ATTN : La Commission du BAPE

BAPE du *Projet l'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom*

PAR COURRIEL

re: Demande de la Commission pour une copie confidentielle de notre ERA

Kuei,

La présente est en réponse à votre lettre du 5 novembre dans laquelle vous nous demandez de vous fournir, sur une base confidentielle, une copie de l'ERA que nous avons signée avec Minerai de fer Québec (MFQ), laquelle a été signée le 12 avril 2017 par les deux parties. À noter que Matimekush-Lac John n'est pas signataire de l'entente mais bénéficie de toute manière des avantages dans l'ERA et appuie ainsi elle aussi le projet de MFQ.

Je vous remercie sincèrement de l'intérêt que la Commission démontre pour notre ERA, mais comme vous notez dans votre lettre, l'ERA - comme toute entente de ce genre entre une Première Nation et une minière - est confidentielle. Et pour cette raison, nous devons malheureusement refuser votre demande de la consulter. C'est une question pour nous d'autonomie gouvernementale : nos membres ont la capacité de consulter l'entente au nom de la transparence démocratique, mais comme Première Nation, nous avons le droit de maintenir la confidentialité de nos relations d'affaires vis-à-vis le monde externe.

Néanmoins, où nous nous rejoignons est de considérer que l'ERA est un élément clé du projet et donc de votre mandat. La signature d'une ERA est certainement une condition nécessaire au projet et nous espérons que la Commission abondera dans ce sens. D'ailleurs, nous espérons que la Commission fera des déclarations dans son rapport à l'effet que tout promoteur d'un projet existant ou à venir doit absolument signer une ERA. En fait, nous espérons que la Commission soulignera également dans son rapport que malgré que Minerai de fer Québec ait rempli ses obligations envers notre peuple, on attend toujours que le gouvernement du Québec fasse sa part. Si vous regardez ce qui se fait en Colombie-Britannique¹ et en Ontario², en plus des ERA, les Premières Nations dans ces provinces reçoivent également une bonne part - environ 40% - des redevances minières que les minières versent à la province.

¹ <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/natural-resource-stewardship/consulting-with-first-nations/first-nations-negotiations/economic-and-community-development-agreements>

² <https://www.ontario.ca/fr/page/partage-des-recettes-provenant-de-l'exploitation-des-ressources>

Par contre, pour arriver à de telles conclusions, nous ne considérons pas qu'il soit nécessaire que la Commission examine le contenu de l'ERA : l'élément clé est qu'une ERA a été jugée acceptable par notre Première Nation et que nous appuyons ainsi le projet. Nous comptons tout de même parler de manière générale du contenu de l'ERA dans notre mémoire et nous serons certainement prêts à répondre à vos questions lors de la présentation de notre mémoire, pourvu qu'il ne soit pas nécessaire de rentrer dans les détails confidentiels de l'ERA.

Iame,

Innu Takuaiakan Uashat mak Mani-utenam



Chef Mike Mckenzie